



DECISION
relative à l'affermissement de la tranche
optionnelle n°1 du marché relatif à la
création d'un cimetière à Couzeix
Lot n°4 : Clôtures – espaces verts

N° 24825

LE PRESIDENT DE LIMOGES-METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-2 et L.5212-10 ;
Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article R.2123-4 ;
Vu la délibération n° 13 du conseil communautaire en date du 23 novembre 2022 relative à l'attribution des articles L.5212-2 et L.5212-10 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la décision n°12 en date du 2 mai 2022 relative à la constitution d'un marché n° 2022-0022000-00 avec la société MCE (MCE/ST/ST/ST) pour la « création d'un cimetière à Couzeix – Lot n°4 : Clôtures – espaces verts » ;
Vu l'article 5.2 du cahier d'engagement du marché précité relatif aux délais d'exécution ;

DECISION

Les prestations de la Tranche Optionnelle n°1, « Forêt Quasi » sont affirmées et seront exécutées dans les conditions prévues au marché.

Date de levée de la tranche est, affectée, : 1^{er} février 2024

Date de commencement des travaux de la tranche concernée, : 1^{er} février 2024

Délai d'exécution de la tranche concernée, : 1 mois

La présente décision prendra effet à compter de sa notification aux titulaires.

Fait à Limoges,

Publié le 22 janvier 2024

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur Général des Services
Sylvain BOCCARD

Signé électroniquement le 22/01/2024
Par Sylvain BOCCARD

DÉCISION

Décision relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n° 1 du marché relatif à la création d'un cimetière à Couzeix – Lot n°4 : Clôtures – espaces verts

1 DOCUMENT - Publié le 22 Janvier 2024



DEC_CP_24825_CREATION_CIMETIERE_COUZEIX_LOT_4.pdf
(.pdf, 218,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**